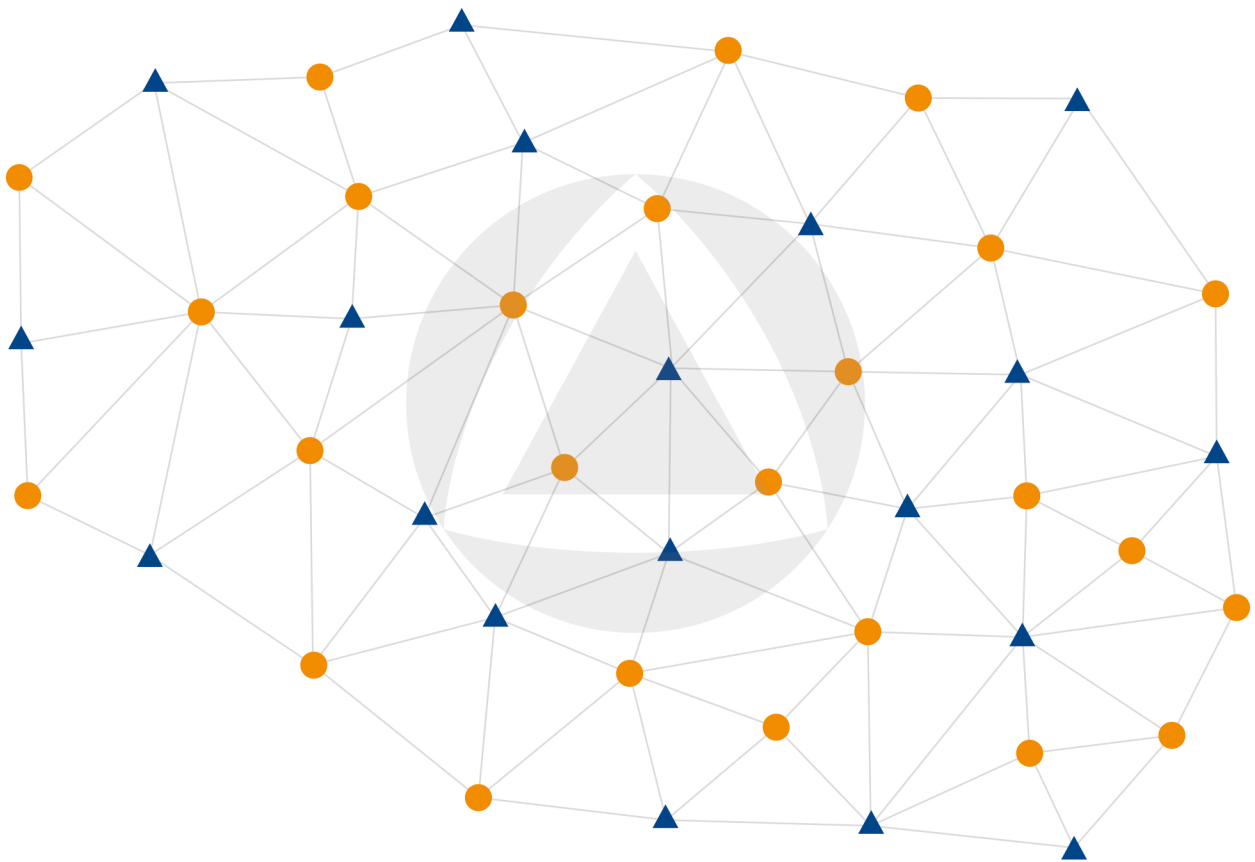




PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

DOSSIER de PRESSE





- **La Protection Civile Française en chiffres :**
 - **Date de création : 1965**
 - **95 représentations départementales**
 - **400 représentations locales**
 - **32 000 bénévoles dont**
 - **12 000 Secouristes actifs**

18 millions d'heures de bénévolat

Combien d'interventions ?

- **18 200 dispositifs de secours**
- **53 000 personnes secourues**
- **39 275 personnes assistées**
- **1 230 véhicules dont**
 - **400 Véhicules de Premiers Secours à personne**



Sommaire

Qui sommes-nous ? 3

Nos missions :

Le secours 5

Les actions solidaires et sociales 9

La formation et la prévention 10

Pourquoi nous soutenir ? 13



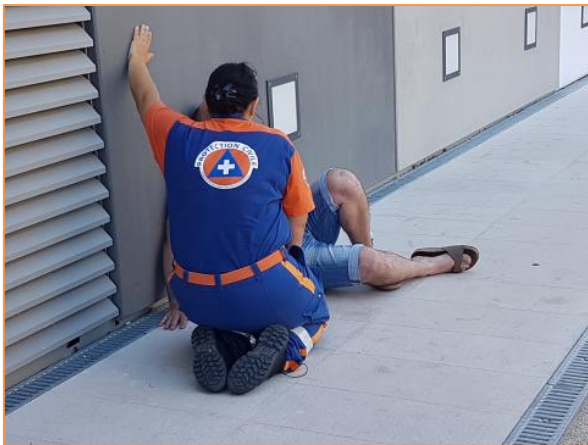
Qui sommes-nous ?

La Protection Civile en France

Par son expérience et son expertise reconnues, de ses actions élargies et son ancrage local, la Protection Civile est un acteur majeur de la formation, du secours et de l'aide aux populations.

La Protection Civile est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Agréée de Sécurité Civile, elle est devenue un auxiliaire indispensable des pouvoirs publics.

C'est bénévolement que ses 32 000 adhérents aident, portent secours et forment les populations en cas de crises ou de catastrophes. A la demande des autorités de l'Etat (Préfectures, Mairies, ...), des organismes publics ou privés (Établissements scolaires, hospitaliers, SNCF, ERDF, ...) ou à son initiative, la Protection Civile met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour protéger et secourir les populations civiles en France (Inondations, Tempêtes, plan hivernal, ...) et ailleurs (Haïti, Asie du Sud-Est, ...).



Elle s'est notamment illustrée en 2015 et en 2016 dans l'assistance aux victimes lors des attentats à Paris et à Nice, dans l'accueil des familles suite au crash de l'avion de la Germanwings, et dans l'aide aux populations lors des inondations en région Centre et en Ile-de-France.

De l'accident de voie publique à la catastrophe naturelle, la Protection Civile adapte ses moyens humains, logistiques et stratégiques pour répondre aux sollicitations. Acteur de la sécurité civile et aux services des autorités, elle s'investit également dans la prévention des risques de toute nature et dans une démarche de sensibilisation globale aux gestes de premiers secours et à la prévention des accidents de la vie courante.



50 ans au service de l'Etat et des citoyens

Face à l'engouement des citoyens, c'est à la demande du Général de Gaulle, Président de la République Française, que le Premier Ministre Georges Pompidou sollicite la création d'un organisme afin de fédérer l'ensemble des forces concourant à la protection des populations civiles sur le plan national. La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) est créée officiellement le 14 décembre 1965, digne héritière des valeurs de la Défense Passive.

1965-1991 : essor et recherche identitaire

La Protection Civile est reconnue d'utilité publique par un décret du 14 novembre 1969, et par l'arrêté du 15 octobre 1996. Une convention est signée dès 1987 avec le ministère de l'intérieur. De nombreuses Protections Civiles vont voir le jour dans toute la France. Consciente de l'importance de sa participation aux missions de secours, d'aide et d'assistance aux populations sinistrées, en complémentarité des services de secours de l'Etat, la FNPC développe un concept novateur d'équipes adaptées aux différentes missions. Une équipe pédagogique nationale contribue au développement des programmes de formation du secourisme en France.

1991-2004 : la marche vers la reconnaissance

En 1991, le Professeur Louis Lareng, co-fondateur des SAMU de France est élu à la présidence de la FNPC. La FNPC commence à nouer des liens avec le Ministère de la Santé. La grande réforme du secourisme de 1991, avec la création de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) puis de nouveaux diplômes spécifiques ou encore les formations continues des secouristes (2000) professionnalise davantage les bénévoles. Le professeur Louis Lareng interpelle alors le Ministre de l'Intérieur afin qu'il donne aux associations toute leur place dans le système de sécurité civile de notre pays.

Depuis 2004 : accélération du développement et diversification des activités

La Protection Civile participe à la création de la loi de modernisation de la sécurité civile, votée en 2004, qui donne une reconnaissance incontestable aux associations de secourisme et un élargissement de leurs traditionnelles missions de postes de secours. Le 30 Août 2006, la FNPC est la première association à recevoir les 4 agréments de sécurité civile. Depuis, la Protection Civile ne cesse d'accroître le nombre de ses missions de sécurité civile. Sur l'ensemble du territoire, elle développe ses relations avec les Préfectures, les collectivités territoriales et les entreprises au travers de ses participations à la nouvelle réponse de Sécurité Civile, aux plans communaux de sauvegarde et à la signature de conventions d'assistance aux populations. Elle s'investit pleinement dans la formation aux gestes de premiers secours notamment vers les entreprises et les établissements scolaires. Elle développe des liens fraternels avec les Protections Civiles d'Europe et accompagne d'autres pays à fédérer des forces dans le domaine du secourisme et de la prévention des risques.

Le secours

Les dispositifs de secours

En appui des 400 représentations locales en France, la Protection Civile est une référence incontournable pour les associations et les collectivités.

Reconnus pour leur professionnalisme, ses bénévoles sont formés au secourisme et au secours socio-psychologiques pour prodiguer les premiers soins aux personnes sur des événements publics ou privés en liaison avec le SAMU et les sapeurs-pompiers.

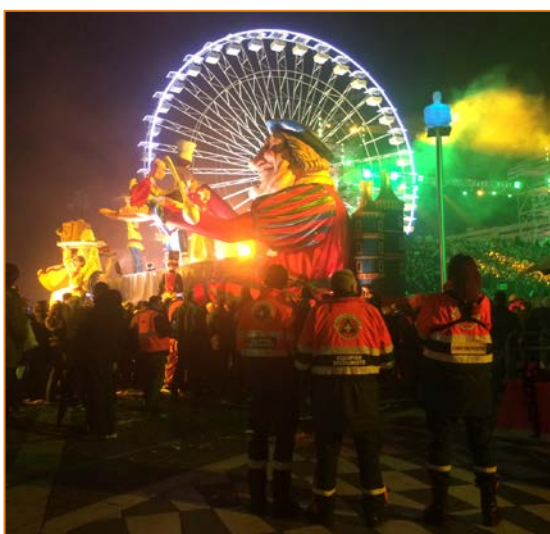
- 18 200 dispositifs par an
- 53 000 personnes secourues en 2016
- 39 275 personnes assistées en 2016
- 1 230 véhicules

Dimensionnés en fonction de la fréquentation et des risques, les dispositifs de secours sont tenus par des secouristes professionnels équipés du matériel adapté.

L'intérêt d'un dispositif de secours est double. Premièrement, la rapidité de la prise en charge d'une victime est primordiale pour faire face aux détresses les plus graves et de plus, ils servent de filtre pour la régulation médicale.



Notre expérience au service des associations, collectivités et entreprises



La Protection Civile est présente sur les plus grands événements français : Les Vieilles Charrues, les fêtes de Bayonne, les fêtes Maritimes de Brest, le Carnaval de Nice, le Marathon de Paris, la Braderie de Lille, le Mondial de l'Auto ..

Les équipes de la Protection Civile dimensionnent leurs moyens et mettent en place une stratégie de couverture la plus efficace pouvant rassembler pas moins de 150 secouristes par jour répartis sur plusieurs postes de secours.

Les opérations de secours

Dispositif ORSEC

En qualité d'association agréée de sécurité civile, la Protection Civile assure, à la demande des autorités, des missions dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile.

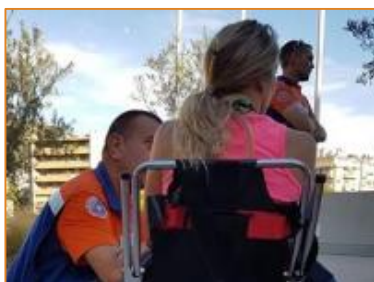
Chaque année, la Protection Civile réalise des missions de soutien au service de l'Etat face aux risques et aux crises sur notre territoire. Agréée de Sécurité Civile, elle travaille ainsi en lien très étroit avec les autorités de l'Etat (Mairies, Préfectures, Ministère de l'Intérieur, ...).

Grâce à son réseau d'Associations Départementales, la Protection Civile dispose d'une force humaine et matériel adaptée à la fois à la taille et à la gravité de la crise. Cette réponse est coordonnée par différentes échelles.



En tant qu'association de sécurité civile, la Protection Civile est susceptible de participer aux opérations de secours, au soutien des populations ou encore à l'encadrement des bénévoles spontanés, dans la réponse ORSEC départementale et nationale.

Elles participent régulièrement à des exercices avec les préfetures, les SDIS, les SAMU et les autres associations agréées pour améliorer la coordination des secours aux bénéficiaires des victimes.



Hébergements d'urgence, assistance aux populations, distributions de vivres, recherche de personnes disparues, encadrement d'évacuations, veilles téléphoniques, la Protection Civile développe également des unités spécialisées telles que des équipes de secours socio-psychologiques, cynotechniques ou de sauvetage aquatique



Les opérations de secours

Réseaux de secours

Les équipes bénévoles de la Protection Civile peuvent intervenir aux côtés des personnels des réseaux de secours, les Sapeurs-Pompiers et les personnels du SAMU notamment dans les grandes villes françaises et en région parisienne. La participation hebdomadaire ou occasionnelle des représentations départementales aux prompts secours et à la régulation SAMU est contractualisée par une convention préfectorale.

Assistance aux usagers

Au-delà des missions de sécurité civile classiques, la Protection Civile intervient auprès de grandes entreprises dans l'assistance aux voyageurs du rail (SNCF), automobilistes (VINCI) ou encore aux foyers privés d'électricité (ERDF) dans le cadre de conventions privées.

Elle collabore également avec les services de Gendarmerie et de Police lors de disparitions et met en place et anime des cellules socio-psychologiques en lien avec les unités médico-psychologiques (CUMP) des départements conventionnés.

Attentats de Paris

Pas moins de 180 secouristes et plus de 30 véhicules venus d'Ile de France ont soutenu, sur le terrain et en salle de commandement, les Sapeurs-Pompiers de Paris et le SAMU lors des attaques du 13 novembre 2015. Sur l'ensemble des postes médicaux avancés déployés, nos équipes ont participé à l'évacuation des victimes vers les hôpitaux. Elles ont également participé à l'accueil post-catastrophe des familles des victimes et des impliqués en soutien à la CUMP représentant au total pas moins de 2000 personnes prises en charge.

Crash de la Germanwings

Lors du crash de l'airbus A320, survenu le 24 mars 2015, les familles des victimes avaient été accueillies accompagnées par une trentaine d'équipiers formés aux secours socio-psychologiques et d'interprètes bénévoles de la Protection Civile à Seyne-les-Alpes siège de la chapelle ardente. D'autres auront participé au soutien logistique des différents services de secours présents sur le terrain.

Attentat de Nice

Immédiatement après les événements, la Protection Civile des Alpes-Maritimes s'est mobilisée, et a envoyé plusieurs équipes sur les lieux afin d'assister les services de secours. Entre le 14 et le 31 Juillet, 162 bénévoles de la Protection Civile se sont mobilisés, dont la majorité étaient formés aux secours socio-psychologiques.

Issus de 14 départements différents, ces bénévoles ont assuré 30 000 heures de bénévolat. La Protection Civile a déployé 3 centres d'accueil des impliqués, a participé aux traitements de plus de 3 200 appels sur les numéros d'urgence mis en place par l'Etat, et a rencontré 2 871 personnes rencontrées en état d'urgence socio-psychologique.



Faire face à la catastrophe

Répartie sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin, la Protection Civile dispose de moyens humains et logistiques déconcentrés prêts à être mobilisés et à intervenir avant, pendant et après la crise.

Marées noires, tempêtes, Inondations, incendies, tornades, explosions, tremblement de terre, déraillements de train, crashes d'avion ou attentats, etc. De par ses expériences multiples, ses moyens lourds et sa rapidité de mobilisation, la qualité et l'efficacité de ses interventions sont reconnues.

La Protection Civile est agréée pour répondre à une demande de mobilisation pour faire face aux catastrophes : prendre en charge, assister et assurer la sauvegarde des populations sinistrées. Elle est également capable d'assister le Maire (ou le Préfet) et leurs services dans la coordination et la gestion des membres des réserves communales.



« A la suite du grave incendie qui a endeuillé notre commune, je tiens à remercier La Protection Civile du 74 pour l'action remarquable qu'elle a menée pendant plus de 48 heures. Présente dans les premiers instants jusqu'au relogement de toutes les personnes évacuées, elle a su, par son dévouement, apporter le réconfort à toutes ces victimes choquées par la brutalité du drame. »

Pierre Bechet, Maire de Rumilly (74), 13 800 habitants



Actions en temps de crise

En cas de crise sur une commune, les équipes de la Protection Civile, sous l'autorité du Maire - directeur des Opérations de Secours (ou du Préfet) sont amenées à participer à l'alerte, à l'évacuation et à la protection des populations.

Elle constitue la première force d'accueil et d'hébergement d'urgence en France. Formées aux secours socio-psychologiques, les équipes sont présentes également pour écouter et soutenir les personnes choquées. Force d'appui logistique et humaine pour les services de secours, ses bénévoles renforcent la protection des centres vitaux et le maintien des besoins primordiaux. Ses bénévoles se mobilisent jusqu'au retour à l'habitabilité des domiciles en mettant en place des aides au nettoyage, au déblayage et pompage des eaux si besoin.



« Au lendemain de la tempête Xynthia à Charron, le rôle de la Protection Civile de Vendée et bien d'autres a été exceptionnel. Bien sûr dans sa mission de logistique, mais ce qui a le plus marqué la population et les élus, c'est la compréhension, l'humanité, la proximité, la psychologie dont les femmes et les hommes de la Protection Civile ont fait preuve. »

Patrick Blanchard, Président du Pays Marandais, (17)

« La Commune du Muy a fortement apprécié l'action de la Protection Civile du Var (et d'ailleurs) lors des inondations du 15 Juin 2010 dans le Var. Très efficaces, toujours disponibles, les bénévoles de la Protection Civile ont effectué un travail remarquable dont nous leur sommes profondément reconnaissants, ainsi que de la générosité dont ils ont fait preuve envers les sinistrés. »

Liliane Boyer, Maire du Muy (83), 8 980 habitants



Les actions solidaires et sociales

Maraudes sociales

La Protection Civile organise des maraudes en véhicule, en bateau ou à pied, en collaboration avec le SAMU Social (115) sur l'ensemble du territoire national.

Des bénévoles formés et expérimentés vont à la rencontre des plus démunis dans la rue et les squats. A leur écoute, ils leur distribuent nourriture, couvertures et kits d'hygiène et peuvent les orienter vers les centres disponibles.

Plans hivernaux

Durant l'hiver, en cas de déclenchement du plan Grand Froid par les préfetures, la Protection Civile met en place, en plus de maraudes, des opérations de mise à l'abri des précaires dans des locaux mis à disposition par les municipalités. Avec l'appui des SAMU Sociaux, les personnes les plus vulnérables sont accueillies dans ces points d'hébergements temporaires où elles pourront trouver un réconfort, un repas chaud et du repos.

Opérations de solidarité

Parce que l'aide humanitaire c'est aussi en « bas de chez vous », la Protection Civile fait appel aux dons lors d'opérations ponctuelles en collaboration avec des enseignes de la grande distribution (Opérations Monoprix, Micro-dons, ...).

Cette solidarité garantit la pérennité de ses actions de soutien alimentaire immédiat et de protection vestimentaire des personnes en détresse.



La formation et la prévention

En qualité d'acteur de la sécurité civile, la Protection Civile s'investit pleinement dans la prévention des accidents du quotidien notamment en formant les particuliers et entreprises aux gestes qui sauvent.

Formations grand public

Agréée pour l'enseignement, la Protection Civile dispense des formations adaptées au public partout en France.

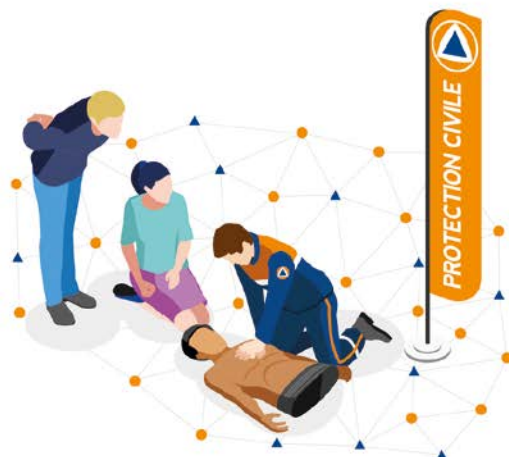
A chaque instant, n'importe où, nous pouvons tous être confrontés à une situation où une vie est en danger. C'est pendant le temps que mettent les secours pour arriver que peut s'aggraver l'état de la victime, et c'est pendant ce laps de temps qu'il faut agir ! Et cela s'apprend.

La Protection Civile propose à chaque citoyen de devenir sauveteur en se formant au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1).

En qualité d'acteur de la sécurité civile, la Protection Civile s'investit pleinement dans la prévention des accidents du quotidien notamment en formant les particuliers et entreprises aux gestes qui sauvent.

- 110 000 personnes formées en 2016
 - Dont 40 000 personnes formées aux Gestes qui Sauvent
- 2 600 formateurs

Elle dispense également des formations d'initiation aux gestes de secours à destination des enfants - Initiation aux Premiers Secours (IPS) et à l'utilisation du défibrillateur cardiaque - Alerter, Masser, Défibriller (AMD).



Formations en entreprise

La Protection Civile est habilitée INRS pour dispenser des formations en entreprises et pour les collectivités. Elle dispense les formations :

- Sauveteur-Secouriste du Travail
- PRAP
- CPS Intervenant à domicile
- Incendie et Evacuation

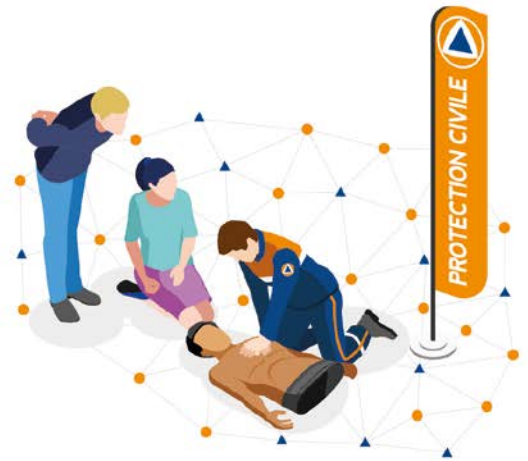
aux salariés afin de leur permettre de prévenir des dangers sur leurs lieux de travail et de porter secours aux victimes. Elle aide ainsi les entreprises à anticiper les risques et à améliorer le quotidien du personnel.

Formations spécialisées

Les secouristes de la Protection Civile sont tous titulaires de formations spécialisées : Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) et niveau 2 (PSE2). Ces formations sont ouvertes également au grand public.

Tous les bénévoles sont soumis à un maintien de leurs acquis lors de formations continues annuelles. Enseigner les gestes qui sauvent au grand public (PAE PSC) ou aux salariés en entreprise (Passerelle SST), pour entraîner ou former de nouveaux secouristes (PAE PSE), voire former de nouveaux formateurs (PAE Fdf) ... c'est un autre domaine d'engagement important du bénévolat à la Protection Civile.

D'autres formations permettent aussi aux bénévoles de développer d'autres compétences plus spécifiques tels que les premiers secours socio-psychologiques (PSSP) ou le secours aquatique (BNSSA) au sein de la Protection Civile.



Sensibilisation

Parce que la Protection Civile est avant tout une importante association actrice de la prévention des risques en France, elle sensibilise le grand public aux risques de la vie courante, aux gestes qui sauvent et aux risques majeurs. Pour renforcer ce message citoyen, la Protection Civile s'associe avec la MAIF et l'Observatoire Ma Vie afin de multiplier les moyens d'information, de prévention et d'action vers le grand public.

- Des chiffres qui méritent que chacun agisse ...

Réduire le nombre de victimes des accidents de la vie courante et ses 11 500 décès, c'est possible. Nous en avons tous la responsabilité. En France, les accidents de la vie courante font encore plus de 5 000 000 de victimes chaque année. Ils constituent la première cause de mortalité des enfants de moins de 15 ans. Aujourd'hui, encore, seul 10% des français connaissent les gestes qui sauvent.

- Agir face à un accident ne s'improvise pas

Chutes, suffocations, noyades, intoxications, feu... autant de risques domestiques sur lesquels chacun d'entre nous peut agir en changeant ses habitudes mais aussi en se formant. Chacun a été et sera potentiellement confronté à un danger ou un accident chez lui, dans la rue, sur la route, sur son lieu de travail. « Sauver une vie n'a pas de prix ». Une initiation, voire une formation, de quelques heures permet d'acquérir à la fois les connaissances théoriques et surtout le savoir-faire.

- Anticiper l'accident jusqu'aux risques majeurs

Avant que les accidents et les situations d'urgence ne surviennent, il est important de connaître les informations pour prévenir les risques à votre domicile ou au travail mais aussi les dispositifs et les procédures qui existent dans votre zone d'habitation en cas de crise majeure.

Des conseils simples et efficaces vous permettent de mieux « sécuriser » votre habitat face aux risques. Ils permettent de mettre en place aussi des habitudes quotidiennes mais également valables en cas d'accident ou de catastrophe. Chacun peut ainsi organiser son « plan de sauvegarde » chez lui.

Grande Cause Nationale 2016 :

Adoptons les comportements qui sauvent

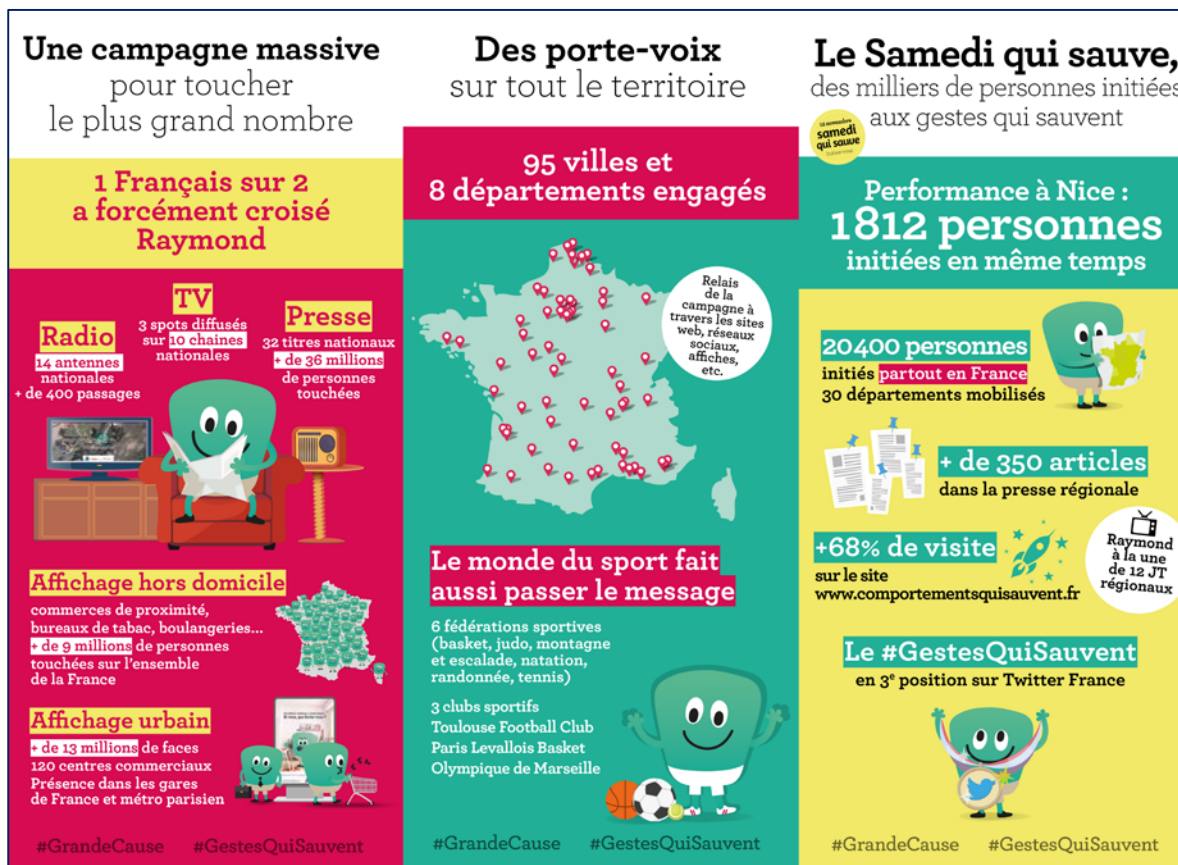
Après la mobilisation des acteurs de la sécurité civile en Février 2016, pour la formation aux Gestes qui Sauvent, le Premier Ministre a attribué le label Grande Cause Nationale 2016 au collectif « Adoptons les comportements qui sauvent ».

Adoptons les comportement qui sauvent Grande Cause Nationale 2016



Composé la Protection Civile, la Fédération des Sapeurs-Pompiers et la Croix-Rouge Française, le collectif a lancé une vaste campagne d'information et de formation aux comportements qui sauvent. Parrainée par le sportif David Ginola, la campagne a mis l'accent sur les risques du quotidien.

Le point d'orgue de cette campagne a été le « Samedi qui sauve », en Novembre 2016, où de nombreuses animations et formations se sont déroulées sur l'ensemble du territoire.





Pourquoi nous soutenir ?

La Protection Civile réunit ses bénévoles autour de valeurs fortes. Ses secouristes, grâce à leurs gestes et à leur disponibilité auprès du grand public, sont les porteurs de ces valeurs : le soutien, la solidarité, le dévouement, le don de soi. Tout en gardant une dimension humaine, l'association affirme sa position de "professionnelle du secours".

La Protection Civile est une alternative à l'apprentissage de la citoyenneté au sens large. Elle est d'ailleurs partenaire du Ministère de l'Intérieur dans l'accueil de jeunes en Service Civique.

Des actions concrètes, reconnues et visibles

Nos actions vont plus loin que la simple formation au secourisme. Nous agissons directement sur le terrain. Nos bénévoles viennent en aide aux victimes et aux démunis. La Protection Civile entame une politique de modernisation., dans le but d'optimiser les moyens humains et logistiques, pour une action plus efficace sur le terrain. Cette politique a fait ses preuves auprès du Ministère de l'Intérieur, des Préfectures et jusqu'aux autorités locales.

La Protection Civile fonctionne avant tout grâce à un réseau de proximité qu'elle veut mettre en valeur: celui des milliers de communes qu'elle couvre, des milliers d'associations et d'entreprises avec lesquelles elle travaille, celui de ses 18 antennes locales réparties sur tout le territoire départemental.

Une association dynamique et volontaire

Aujourd'hui, la Protection Civile est une association en pleine expansion. Elle se situe à un tournant de son évolution, et c'est vers vous, nos futurs partenaires, qu'elle se tourne pour grandir encore plus. Afin de préserver son indépendance vis-à-vis des collectivités et d'aller encore plus loin dans ses actions de prévention vers le grand public, la Protection Civile sollicite la contribution des entreprises. C'est pour vous l'occasion d'afficher clairement votre adhésion à nos valeurs et à nos actions. La reconnaissance de la Protection Civile en fait une association sur laquelle vous pouvez compter pour réaliser nos objectifs communs.

Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre activité, votre taille ou votre situation géographique, la Protection Civile n'est pas loin de vous. Son accès privilégié aux médias, sans compter les nombreux outils et supports dont elle dispose, en font un organisme idéal pour toutes les formes de partenariat. S'engager à nos côtés, c'est :

- Contribuer à des actions majeures de santé publique
- S'associer à l'image forte d'une association humanitaire auprès du grand public, qui bénéficie d'une perception extrêmement positive
- Avoir la garantie d'une forte visibilité
- Encourager la solidarité entre les populations et la formation aux gestes de premier secours